

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE D'EAUBONNE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

---

**DÉLIBÉRATION N°2022/208**

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE, A VINGT-HEURES TRENTE QUATRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 08 décembre 2022, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, M. MORISSE Tom, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme CARON Camille a donné pouvoir à M. AUBIN Jean  
Mme MANA Julia a donné pouvoir à Mme MATTEI Christine  
M. MICHELET Cyril a donné pouvoir à M. MORISSE Tom  
M. LIMOUZIN Vincent a donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin  
M. ARMAND François a donné pouvoir à Mme ROINÉ Corinne  
Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine a donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard  
Mme MENEY Maryse a donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire  
Mme ESTRADÉ Claude a donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. DUFOUR Quentin

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

### **DÉLIBÉRATION N° 2022/208**

**Objet : Mise à jour du règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire**

**Rapporteur : Madame Christine MATTEI, Adjointe à la Maire déléguée à l'Education**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n° 2017/1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permettant sur dérogation, de revenir à une organisation du temps scolaire réparti sur huit demi-journées, soit quatre jours ;

**VU** la délibération n° 2022/133 du Conseil Municipal du 6 juillet 2022 portant mise à jour du règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire ;

**CONSIDÉRANT** que les capacités d'accueil prévues pour l'organisation des activités extrascolaires sont limitées et sont accordées dans la limite des places disponibles ;

**CONSIDÉRANT** que de nombreux enfants inscrits aux activités extrascolaires n'y participent finalement pas sans en informer au préalable les services de la ville ;

**CONSIDÉRANT** que cette pratique a pour conséquence d'empêcher de libérer des places pour des familles qui en auraient besoin ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'inciter les familles à libérer leur place réservée s'ils n'en n'ont pas besoin tout en garantissant l'accès à ce service à toutes les familles Eaubonnaises ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires en mettant en place une pénalité financière et une interdiction provisoire d'inscription aux activités extrascolaires sous certaines conditions ;

**Après** avis des commissions n° 3 *Education, Jeunesse et Sports* du mardi 29 novembre 2022 et n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A la majorité (26 voix pour) des suffrages exprimés,**

26 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; M. COLLET Hervé du groupe Eaubonne une ambition renouvelée ;

8 voix contre : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée à l'exception de M. COLLET Hervé ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; Mme DRAGIN Catherine non -inscrite.

1 abstention : M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit ;

✚ **ARTICLE 1 : APPROUVE** la mise à jour du Règlement Intérieur des Activités périscolaires et extrascolaires et de la restauration scolaire (**cf. annexe**) ;

✚ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à signer ledit règlement et lui donne pouvoir pour le mettre en application.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
<input type="checkbox"/> Julien GUIGUI Directeur Général des Services	<input type="checkbox"/> Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général
<input type="checkbox"/> Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ	<input type="checkbox"/> Michel COLL DGA Anim. Terr. & Sces Personne

La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération Val Parisis,  
  
Marie-José BEAULANDE

